

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2023

### ORDRE DU JOUR : 14h – 15h15

---

1. Interventions d'accueil
2. Rapport d'activités 2022
3. Rapport financier 2022
  - a. Bilan et compte de résultat par Stéphane ROSSIGNOL, Expert-comptable
  - b. Rapport du commissaire aux comptes par Xavier REBEL, Commissaire aux comptes
4. Plan d'action et budget prévisionnel 2023
5. Présentation et adoption des résolutions
6. Présentations courtes de projets d'études et recherche appliquée
7. Temps de questions
8. Conclusion

### PROJETS DE RESOLUTIONS

---

Ces projets de résolutions sont soumis aux membres de l'association lors de l'Assemblée Générale Ordinaire organisée en présentiel le 23 mai 2023 à Paris à l'Association des Maires de France.

**Résolution n°1 :** L'Assemblée Générale valide le compte-rendu de la précédente réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 avril 2022.

**Résolution n°2 :** À la suite de la présentation du rapport d'activités 2022, l'Assemblée Générale donne son approbation sur les actions et orientations de l'association, prises par le conseil d'administration en 2022.

**Résolution n°3 :** L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, du rapport sur les comptes annuels présenté par l'expert-comptable ainsi que du rapport du commissaire aux comptes, décide d'approuver les comptes tels qu'ils ont été présentés et résumés dans ces rapports.

**Résolution n°4 :** Après avoir entendu la lecture du rapport sur les conventions réglementées du commissaire aux comptes, l'assemblée générale prend acte de l'absence de convention prévue à l'article 612-5 du code de commerce.

**Résolution n°5 :** Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée décide d'affecter le résultat de l'exercice à concurrence de 38 562 € au compte « Autres réserves ».

**Résolution n°6 :** L'Assemblée Générale Ordinaire donne son approbation sur le plan d'actions ainsi que sur le budget prévisionnel 2023, avec la mobilisation des réserves pour le projet associatif « Chantiers numériques diffusion », tel que présenté.

**Résolution n°7 :** L'Assemblée Générale ordinaire donne son approbation sur les nouveaux adhérents 2023.